Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_105-DE

| DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|---|---|
| COMMUNE DE TREBEURDEN | EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL |

# L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le QUINZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : HUCHER à BOIRON, LE PROVOST à GAUTIER, MONFORT à RAMEAU, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, VELLA à HALNA, JEZEQUEL à MULLER.

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2025-105 **MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE DU PORT**

L'article 26 du contrat de concession qui lie la Commune et la société du Port de Plaisance, qui porte sur le règlement du port, les mesures de police et les consignes d'utilisation, prévoit la mise en œuvre de ces dispositions par arrêté de la Commune.

Madame le Maire soumet à l'assemblée la proposition de modification du règlement de police du port ci-jointe afin d'intégrer des dispositions relatives à l'entretien et la réparation des navires et au stockage de matériel, au régime de la responsabilité et aux règles d'usage d'un navire à titre d'habitation.

Ce projet a fait l'objet d'une information au Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) et a reçu un avis favorable du Conseil Portuaire réuni le 25 novembre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VU** l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 25 novembre 2025,

- **EMET un avis favorable** à la modification de l'arrêté municipal portant règlement particulier de police du port de Trozoul.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF